

LA VIE COMMUNALE

Bonne retraite Michel !

Vendredi 18 septembre, l'équipe municipale a organisé le pot de départ de Michel Laurent, qui avait achevé sa carrière en janvier 2020.

Après avoir œuvré avec l'ONF en tant que bûcheron de 1976 à 2002, Michel (papi pour les intimes) a travaillé pendant 18 ans en tant qu'« agent de service » pour la mairie du Bonhomme.

Il a donc travaillé sous les directives des différents maires : M. Toscani, M. Bleu, et M. Bottinelli. Il a été sous les ordres de Jean-Marc Humbert, avant Daniel Didierjean, notre responsable actuel des services techniques.

Il a toujours beaucoup apprécié les travaux d'extérieur comme le fauchage, le travail du bois et les espaces verts.

Corinne Schlupp 1ère adjointe, et Frédéric Perrin, le maire, ont remercié chaleureusement Michel, pour toutes ces années au service de la commune et de la population du Bonhomme, en soulignant son humour et sa bonne humeur permanente.



Le personnel communal et les élus souhaitent une excellente retraite à Michel, qui a déjà commencé à en profiter depuis janvier : grandes marches en forêt, cueillettes, pêche et toujours un peu de bricolage et de travail du bois sont au programme de ces journées désormais.

Information des Etablissements LAMBOLEZ

CHÈRES CLIENTES, CHERS CLIENTS,

Le 4 septembre 2020

N'ayant trouvé de repreneur à ce jour, nous sommes désolés de vous informer de notre décision de fermer notre magasin de vente et réparation de matériel agricole, pour raison de santé.

Notre activité de Chauffage/Sanitaire est cependant reprise par M. KEZER Vincent, notre fidèle technicien, qui assurera la continuité des chantiers, travaux, dépannages et SAV.

L'atelier Chauffage/Sanitaire reste à la même adresse, et un nouveau numéro de téléphone fixe vous sera communiqué prochainement.

Nous vous remercions pour votre fidélité et la confiance que vous nous avez accordées depuis de si nombreuses années et souhaitons que vous la reportiez sur M. Vincent KEZER.

Jean-Paul LAMBOLEZ, Gérant.

Nouvelles coordonnées :

ETS KEZER-LAMBOLEZ - 38 rue du 3^{ème} Spahis Algériens - 68650 Le Bonhomme

Port : 06.68.42.88.85 Mail : Kezer-Lambollez@outlook.fr

Nous restons à votre disposition pour toutes demandes d'informations au 03.89.47.51.17

Le dépôt de pain

La municipalité a mis en place un dépôt de pain à la mi-juillet, en mettant ses locaux à disposition d'un jeune boulanger du secteur : Ludovic Chipot, d'Ammerschwahr.

Un collectif d'habitants et d'élus, soit une trentaine de volontaires, se sont relayés pendant un mois pour tenir les permanences de vente, avec un joli succès et dans une ambiance très conviviale.

Malheureusement, quelques péripéties administratives ont engendré la fermeture du dépôt de pain pendant une quinzaine de jours, et le collectif de bénévoles n'a pas pu poursuivre son action.

Malgré ces contre-temps, le boulanger a souhaité persévérer.

Il a signé un bail locatif auprès de la Mairie, et embauché une salariée à temps partiel, de manière à pouvoir continuer son activité et fournir le village en pain frais chaque jour.



*Le dépôt de pain vous accueille :
du lundi au samedi, de 6h30 à 12h.*



- Baguettes, pains blancs, pains de campagne, pains aux graines et céréales, baguettes gratinées, pains hamburgers,...
- Viennoiseries : croissants, pains au chocolat, torsades pépites, brioches, muffins, kougelhops,...
- Possibilité de commander vos produits.

L'objectif de M. Chipot est de **poursuivre son activité au moins jusqu'au printemps 2021**, afin de pouvoir faire un bilan et d'évaluer la pérennisation d'une telle entreprise au village.

On compte sur vous !

Recensement de la population :

La campagne de recensement de la population du village débutera en 2021. Nous sommes à la recherche de 2 agents recenseurs de mi-janvier à mi-février. Discrétion et devoir de réserve exigée. Travail rémunéré selon barème INSEE.

Si vous êtes intéressés, merci de prendre contact au plus vite avec Florent PETITDEMANGE, coordonnateur du recensement : 06.01.33.66.31 – florentlebonhomme@gmail.com ou contactez Cynthia STAUB à la mairie : 03.89.47.51.03 – mairie-le-bonhomme@orange.fr

Les travaux saisonniers

Cette année pour la saison d'été, l'équipe communale a embauché 7 personnes pour renforcer l'équipe technique. Deux jeunes filles et cinq jeunes hommes de la commune : *Maud Bosserelle, Florentin Billon, Guillaume Lindenmann, Chloé Masseran, Ugo Parmentier et Willy Perrin* sont venus prêter main-forte sur une période de 15 jours chacun.

Différents travaux ont pu être effectués pendant ces 2 mois; certains exceptionnels comme le rangement du grenier de la mairie ou encore l'inventaire du matériel de la salle des fêtes notamment la vaisselle. Les autres travaux sont d'ordre récurrent comme l'arrosage des fleurs, entretien de la place de la salle des fêtes préparation du marché du lundi et nettoyage le lendemain. Fauchage des sentiers de promenade, balayage et désherbage de la route, des trottoirs et des avaloirs. Taille des haies dans tout le village, nettoyages des saignées. Fauchage du terrain de jeu place de la salle des fêtes . Voilà la liste non exhaustive des travaux effectués pendant la période estivale.

Les horaires de 6h à 13h ont permis à ces jeunes gens de ne pas trop souffrir lors des pics de chaleur. Leur encadrement a été assuré par Daniel Didierjean le responsable de l'équipe technique ainsi que Charly Unternehr lorsque Daniel était en congés .

Un grand merci à tous pour leur implication et leur exemplarité dans l'exécution de ces différentes tâches.

Jean-Marc MINOUX
Chargé des Ressources Humaines

Entretien des chemins :

Cette année ayant été quelque peu perturbée par la crise Covid19, et l'installation tardive du conseil municipal, les travaux d'entretien des chemins vicinaux que l'on projetait pour l'automne, ne pourront pas tous être effectués et seront reportés au printemps 2021.

Ainsi, les réflexions pourront être menées en concertation avec les citoyens à travers le comité consultatif concerné.

La réfection totale de la route du Grand Trait sera quant à elle bien effectuée cette année, puisque nous travaillerons en lien avec la mairie de Lapoutroie sur cette voie.

Demandes de publications dans le Petit Bonhommien :

Afin d'harmoniser le travail de rédaction et de mise en page, il est demandé à tout annonceur associatif, particulier ou professionnel, de bien vouloir nous transmettre les informations **sous format texte (word ou libreoffice)**, avec photo selon nécessité, avant la date du futur conseil municipal.

La date du conseil est la date butoir pour toute transmission d'informations.

Pour le prochain Petit Bonhommien, nous ne pourrions donc accepter votre proposition après le 23 octobre.

CONSEIL MUNICIPAL : les infos principales du vendredi 11 septembre 2020

Bois et des travaux forestiers :

La commune du Bonhomme est une grande commune forestière et tire une grande partie de ses revenus de l'exploitation de ce bois.

Depuis plusieurs années, les forêts vosgiennes souffrent de la sécheresse et de parasitage par les scolytes, ce qui perturbe fortement le marché du bois. Le sapin et l'épicéa, voient chuter leur prix de 30%, et les coupes de bois frais et sains sont très fortement réduites, afin d'éviter l'engorgement du marché.

Au Bonhomme, seulement 40 % des exploitations prévues pourront être réalisées au mieux cette année.

De ce fait, certains travaux forestiers seront reportés en 2021, pour une économie d'environ 10.000 €.

Pour endiguer la prolifération des scolytes, qui ne s'attaquent qu'aux résineux, il faut éviter la monoculture et **favoriser la diversification sylvicole**. De plus, afin de permettre une réelle régénération, il convient de **protéger les jeunes pousses** de l'abrutissement des cimes par le gibier.

L'équipe municipale approuve à l'unanimité la proposition de l'ONF de tester une nouvelle technique à l'aide de laine de mouton pour protéger les jeunes pousses, et de mettre en place 4 enclos de protection avec implantation d'essences variées, pour un coût global d'environ 8.350 €.

Garderie Municipale :

Monsieur le Maire aborde ensuite le sujet de la garderie municipale. Suite à la demande de parents d'élèves, et pour endiguer la baisse des effectifs, les horaires d'accueil de la garderie ont été étendus depuis la rentrée 2020-2021. **Un service le matin, de 7h15 à 8h05, a été ajouté, et le service du soir allongé, soit de 16h15 à 18h désormais.**

L'accueil est également assuré de 11h45 à 13h45 par le service de cantine, dont le tarif a été fixé à 8 € (repas + heures de garde)

Au vu des prix des périscolaires avoisinants, et afin d'encourager ce nouveau service, le conseil municipal décide à la majorité de fixer le tarif de l'heure de garde, pour **l'accueil du matin et du soir à 2 € par heure et par enfant**. Toute heure entamée étant due.

Ateliers Relais :

Le projet politique de l'équipe municipale entrante constituant un motif de résiliation pour intérêt général, le Conseil Municipal, à l'unanimité des voix, décide de mettre fin au projet dit des ateliers-relais.

Si l'on souhaitait modifier le projet actuel, il conviendrait de lancer un nouveau marché public de toutes façons.

Les formalités de résiliation des différents contrats seront donc achevées prochainement, de manière à libérer les entreprises de leurs engagements.

Une nouvelle réflexion pour être lancée prochainement, avec le comité consultatif et la commission **« commerce de proximité et développement économique »**.

Comités consultatifs :

Suite à la création des neuf comités consultatifs, et selon les souhaits des habitants volontaires, ainsi que de chaque élu, les comités consultatifs sont officiellement établis, pour la durée du mandat. Chaque comité est présidé par M. le Maire, et animé par le ou la Vice-Président(e) volontaire parmi les élu(e)s.

* Les affaires communales financières et budgétaires :

Vice-Présidente : Corinne Schlupp (1ère adjointe).

ÉLUS	CIToyENS
SCHLUPP Corinne	BLEU Roger
MAURER Pascal	JACQUINEZ Patrick
MINOUX Jean-Marc	
DIDIERJEAN Audrey	
PETITDEMANGE Florent	
BIANCHI Jean-Noël	

* Les réseaux, la voirie, le déneigement, l'urbanisme, les bâtiments et la sécurité :

Vice-Président : Pascal BARADEL, Conseiller Municipal Délégué

ÉLUS	CIToyENS
MAURER Pascal	BLEU Roger
MINOUX Jean-Marc	GEHIN Marc
BARADEL Pascal	MINOUX Vincent
	SCHAFFHAUSER Pierre-Louis
	SCHIRMER Patrice
	SCHLUPP Bertrand

* L'agriculture, la forêt et la chasse : Vice-Président : MAURER Pascal, 2^{ème} Adjoint

ÉLUS	CIToyENS
MAURER Pascal	CAILLOIN Ludovic
BARADEL Pascal	DELFORTRIE Erik
ROMAN Julien	GARNIER Hubert
CLAUDEPIERRE Marion	HENRY Jacques
MICLO Martial	JACQUINEZ Patrick
	MILLION Jean-Claude
	MINOUX Angélique
	SCHAFFHAUSER Pierre-Louis
	SCHMITT Valérie

* Le commerce de proximité et le développement économique :

Vice-Présidente : SCHLUPP Corinne, 1^{ère} Adjointe

ÉLUS	CIToyENS
SCHLUPP Corinne	CALMETTE Véronique
MAURER Pascal	DELFORTRIE Erik
MINOUX Jean-Marc	KNOFF Manuel
MORO Christine	MINOUX Angélique
BARADEL Pascal	

DIDIERJEAN Audrey	
ROMAN Julien	
FISCHER RUBIELLA Sylvie	
CLAUDEPIERRE Marion	
PETITDEMANGE Florent	

*** Les affaires scolaires et de jeunesse :**

Vice-Présidente : MORO Christine, 4^{ème} Adjointe.

ÉLUS	CITOYENS
MORO Christine	BENTZINGER Martine
CALONEGO Mélissa	DIDIERJEAN Jacqueline
DIDIERJEAN Audrey	KLEIN Kévin
ROMAN Julien	
FISCHER RUBIELLA Sylvie	
PETITDEMANGE Florent	

*** Les affaires associatives et sportives :**

Vice-Président : MINOUX Jean-Marc, 3^{ème} Adjoint

ÉLUS	CITOYENS
MINOUX Jean-Marc	DIDIERJEAN Jacqueline
MORO Christine	KLEIN Kévin
CALONEGO Mélissa	LAURENT Pierre
DIDIERJEAN Audrey	SCHLUPP Bertrand
ROMAN Julien	
FISCHER RUBIELLA Sylvie	
PETITDEMANGE Florent	
BIANCHI Jean-Noël	

*** Les affaires patrimoniales et culturelles :**

Vice-Présidente : MORO Christine, 4^{ème} Adjointe

ÉLUS	CITOYENS
MORO Christine	HASENFRATZ Annie
ROMAN Julien	MASSON Michel
FISCHER RUBIELLA Sylvie	
PETITDEMANGE Florent	
BIANCHI Jean-Noël	

*** L'information, la communication, l'animation, la promotion du village et la promotion touristique :**

Vice-Président : Florent PETITDEMANGE, Conseiller Municipal

ÉLUS	CITOYENS
MAURER PASCAL	BENTZINGER Martine
MORO Christine	DIDIERJEAN Jacqueline
DIDIERJEAN Audrey	HASENFRATZ Annie
ROMAN Julien	KNOPF Manuel
PETITDEMANGE Florent	LAURENT Pierre

* L'éco-citoyenneté, l'environnement et les paysages :

Vice-Président : ROMAN Julien, Conseiller Municipal

ÉLUS	CITOYENS
SCHLUPP Corinne	BIANCHI Stefania
MAURER Pascal	BLEU Roger
MINOUX Jean-Marc	JACQUINEZ Patrick
MORO Christine	KLEIN Kévin
ROMAN Julien	LOIGEROT Martine
FISCHER RUBIELLA Sylvie	SCHMITT Valérie
CLAUDEPIERRE Marion	
PETITDEMANGE Florent	
MASSON Gabrielle	
MICLO Martial	

Ces comités consultatifs seront activés selon les priorités et impératifs de l'équipe municipale. Ils seront ouverts au public et tout citoyen y est le bienvenu, pour prendre part aux discussions, sans toutefois avoir le droit de vote.

Les dates de leur tenue seront affichées **sur la porte de la mairie**, et communiquées sur le site internet de la mairie www.lebonhomme.fr

Si vous souhaitez en être personnellement informé, merci de communiquer vos coordonnées à la mairie : 03.89.47.51.03

Plan local d'Urbanisme Intercommunal PLUi

Une dizaine d'élus de votre équipe municipale a participé le 31 août à une réunion concernant le PLUi.

Le technicien de la CCVK chargé de l'urbanisme notamment, a présenté ce dossier aux élus du Bonhomme, de Fréland et de Lapoutroie.

Le PLUi est le document de référence en matière d'urbanisme, au niveau de l'intercommunalité (CCVK). Il remplacera les PLU et POS selon les communes.

Il doit se conformer à de nombreux textes référents en matière d'urbanisme pour pouvoir être valide.

Ce PLUi doit être établi par les 8 communes de la CCVK, qui doivent se mettre d'accord rapidement. En effet, le PLUi doit être validé d'ici fin décembre, sous peine de voir notre commune (et 4 autres) soumises au R.N.U. (règlement national d'urbanisme). Si le RNU devenait la référence, c'est le Préfet qui arbitrerait les dossiers de construction ou rénovation, et non plus les élus locaux.

Un Comité de Pilotage est donc mis en place par la CCVK afin de faire aboutir ce dossier.

Le Conseil Municipal désigne Mme Corinne SCHLUPP, 1^{ère} Adjointe, en tant que titulaire, et M. Pascal MAURER, 2^{ème} Adjoint, en tant que suppléant, afin de représenter la Commune au sein du Comité de Pilotage du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal.

Ventes de la Municipalité :

FRAISEUSE :

Une ancienne fraiseuse, hors d'usage, est stockée aux ateliers-municipaux. Le conseil municipal décide de la mettre en vente, pour pièces, au plus offrant.

Faire offre à la mairie. 03.89.47.51.03 / mairie-le-bonhomme@orange.fr

CAMION DE POMPIERS :

Le Service Départemental d'Incendie et de Secours (SDIS) ayant cédé un nouveau camion de type CCF au Centre de Première Intervention de la commune, l'ancien CCF IVECO UNIC 75 PC n'est plus utile aux pompiers. Ce camion comporte également une motopompe quasi neuve qui pourrait être vendue séparément du camion. Le conseil municipal décide de mettre en vente le camion d'une part et la motopompe d'autre part.

Précisions : 4X4 IVECO UNIC CAMIVA 75PC véhicule en parfait état de marche toujours très bien entretenu, peu utilisé, 16997km, treuil , révision complète effectuée il y a 200KM vidanges, freins arrières neuf, 4 pneus continental neufs, réservoirs contrôlés.

Plus d'informations et contact : Pascal Maurer : pascmaurer@gmail.com

Rapports sur l'eau et l'assainissement 2019

Le Maire a présenté les deux rapports annuels de l'année 2019 concernant le service de l'eau et celui de l'assainissement.

Ces rapports sont notamment destinés à l'information des usagers. Ils seront mis en ligne sur le site internet communal (<http://www.lebonhomme.fr>) et disponible sur simple demande auprès de la Mairie.

Horaires de la Mairie

Pour faciliter vos démarches en dehors des heures d'ouverture de la Mairie, il est possible de prendre rendez-vous par téléphone au 03.89.47.51.03.

N'hésitez pas !

Horaires d'ouverture :

Lundi : 9h00-12h00 / 14h00-18h00

Du mardi au vendredi : 9h00-12h00

Le procès verbal complet du Conseil Municipal est disponible sur simple demande à la mairie, et sur le site internet.

*La prochaine réunion du Conseil Municipal aura lieu
le vendredi 23 octobre 2020, à 19h30 à la salle des fêtes.*

MIEUX VIVRE ENSEMBLE

Incivilités de l'été :

La municipalité a constaté des dégradations sur les vitres de la salle des fêtes durant l'été, dues à des jets de pommes.

Nous constatons également régulièrement des dégradations dans la cour de l'école maternelle (portail forcé, débris de soirées...).

Nous rappelons que ce type d'incivilité représente un certain temps de travail pour nos agents communaux, et des coûts supplémentaires pour la municipalité.

Ceci va évidemment à l'encontre de nos objectifs de qualité de vie et de l'intérêt général de nos concitoyens.

Nuisances sonores :

La population est invitée à respecter la tranquillité du voisinage, en **évitant absolument toute nuisance sonore, de 20h à 7h, ainsi que toute la journée pour les dimanches et jours fériés.**

Pour le bricolage ou jardinage de particuliers, l'usage de matériel bruyant est toléré les jours ouvrables de 8h à 20h, le samedi de 8h à 12h et de 14h à 18h, ainsi que le matin de 10h à 12h pour le dimanche et les jours fériés.

Animaux domestiques :

- Les chiens circulant sur la commune doivent être munis d'un **collier** portant le nom et l'adresse de leur propriétaire. Ils doivent être **tenus en laisse** et sous surveillance de leur propriétaire.

L'accès du cimetière communal est strictement interdit aux animaux, même tenus en laisse.

- **Le ramassage des déjections canines est obligatoire. L'amende est de 38€.** Le Maire est en mesure de procéder à l'application de cette amende.

Soyez vigilants avec vos animaux, il a été constaté des empoisonnements involontaires.

Brûlage de végétaux :

Le brûlage des déchets ménagers et des végétaux non secs est interdit sur l'ensemble de la commune.

Le brûlage des végétaux secs ne peut être réalisé qu'avec une déclaration préalable auprès de la mairie, et sous certaines conditions. Un arrêté complet précisant les conditions de ce brûlage est disponible en mairie.

La cueillette de champignons :

Cueillis par les gendarmes avec 120 litres de cèpes

Quatre individus venus d'Italie ont été interpellés en flagrant délit par les gendarmes pour avoir cueilli 120 litres de cèpes, ce jeudi du côté du Col du Bonhomme.

Remplies de champignons dans un but commercial, leurs sept cagettes ont été saisies, ainsi que 1000 € en liquide et leur gros 4x4. Âgés de 37 à 65 ans, ces hommes de nationalité italienne et française n'avaient pas d'antécédents judiciaires, et sont tous domiciliés de l'autre côté des Alpes. Après quelques heures de garde à vue, ils ont été libérés et seront jugés prochainement par le tribunal correctionnel pour ces faits commis en réunion, une circonstance aggravante retenue par le parquet de Colmar. Les cèpes ont été remis au maire du Bonhomme. Initiée par l'Office national des forêts, l'enquête avait été confiée à la communauté de brigades de Kaysersberg Vignoble – Lapoutroie.

Article DNA—Par Jean-Frédéric SURDEY - 10 sept. 2020 à 20:50

Encore des « voleurs » de champignons interpellés !

Cinq jours après l'interpellation de quatre individus venus d'Italie pour avoir cueilli 120 litres de champignons, deux autres hommes ont été arrêtés ce mardi avec 50 litres de cèpes, toujours près du Col du Bonhomme, dans le Haut-Rhin.

Remplies de cèpes dans un but commercial, bien au-delà des quantités autorisées, leurs cagettes, identiques à celles des quatre personnes précédentes, ont été saisies ainsi que leur voiture. Âgés de 43 et 46 ans, ces deux ressortissants italiens, qui n'avaient pas d'antécédent judiciaire, ont été renvoyés par le parquet devant le tribunal correctionnel de Colmar, qui les jugera le 25 mai prochain, le même jour que les quatre autres suspects.



Article DNA—Par J-F.S - 16 sept. 2020 à 20:40

Les champignons saisis ont été restitués à la municipalité, qui les a distribués aux restaurateurs de la commune et à proximité.

Un petit rappel des règles :

- Sur les propriétés privées : la cueillette est tolérée seulement en demandant l'autorisation du propriétaire du terrain, et en respectant les lieux et les animaux bien sûr. Ramasser des champignons chez autrui, c'est du vol. Il n'y a pas de seuil de quantité ou poids.

- En forêt publique : l'autorisation est présumée lorsque le volume n'excède pas 5 litres.

Sur les terrains communaux : La cueillette des champignons constitue un droit acquis à tous les habitants de la commune, tout en respectant la limitation des 5 litres.